

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 405

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 10, après le mot :

« agrément »,

insérer les mots :

« d'un organisme de formation professionnelle maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.